

La constitution

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je voudrais parler des motions nos 42 et 43 qui ont été déposées le 21 janvier et qui ont trait à la correspondance, aux télégrammes et aux communications échangés entre des ministres ou des membres de leur cabinet actuel ou précédent, d'une part, et la société Amax Limited, d'autre part, ainsi qu'à la correspondance, aux télégrammes et aux communications échangés entre M. John Aird et des ministres ou des membres de leur cabinet actuel ou précédent, au sujet de permis destinés à Amax Limited, à Alice Arm.

Je reconnais que certains de ces documents existent en fait. On a eu tout le temps nécessaire pour les rassembler et me les remettre par l'entremise de la Chambre. Ce qui me préoccupe, c'est que cette compagnie minière envisage maintenant d'entreprendre les déversements le 1^{er} avril, c'est-à-dire dans quelques semaines. M. Winston Mayer, président du comité scientifique formé par le gouvernement, vient de démissionner, et il est extrêmement important que ces documents soient déposés sans tarder. Je me demande si l'on pourrait me donner une date. J'en avais fait la demande pour le 2 mars 1981. Je pense que deux mois devraient suffire. Je me demande si l'on peut me dire s'ils seront disponibles avant les premiers déversements qui auront lieu le 1^{er} avril.

M. Collette: Madame le Président, je ne suis au courant d'aucune des circonstances découlant de ces avis de motion portant production de documents, si ce n'est qu'ils figurent au *Feuilleton*. Comme je l'ai déjà dit au député d'en face qui me questionnait au sujet des réponses données aux questions, je ne puis garantir qu'une réponse particulière sera donnée à une date précise, à cause du temps qu'exige la préparation de ces réponses. J'étudierai néanmoins la question.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LE PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1981

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chrétien, appuyé par M. Roberts, concernant une Adresse à Sa Majesté la reine relativement à la Constitution du Canada.

Et sur l'amendement de M. Epp, appuyé par M. Baker (Nepean-Carleton): Qu'on modifie la motion à l'annexe B de la résolution proposée en supprimant l'article 46 et en apportant à l'annexe toutes les modifications qui découlent de cette suppression.

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Madame le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de terminer l'allocation que j'ai commencée hier soir au sujet du débat constitutionnel.

Depuis que le premier ministre (M. Trudeau) et son gouvernement sont au pouvoir, c'est-à-dire depuis trop longtemps, notre économie pâtit. Le chômage, l'inflation et les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi élevés. On nous a imposé la conversion au système métrique et le contrôle des armes à feu, de même qu'une politique en matière de bilinguisme qui n'était pas nécessaire dans bien des régions du Canada. On nous a

imposé un programme énergétique qui a grandement compromis nos chances d'en arriver à l'autosuffisance énergétique et qui nous mène droit au socialisme. Nous attendons toujours le budget qui contribuerait à régler les vrais problèmes des Canadiens.

Les tenants des changements constitutionnels appartiennent à un parti qui a contribué pour beaucoup à semer la zizanie au Canada, un parti qui ne peut prétendre représenter toutes les régions du Canada et qui semble pourtant résolu à imposer au peuple des mesures impopulaires. On entend dire que le premier ministre et son gouvernement trompent la population canadienne par leur manque de franchise. De nombreux Canadiens ont combattu et sont morts pour la survie de notre régime. Ceux-là et leurs ancêtres, et nos alliés du monde libre seraient sans doute un peu sceptiques s'ils se faisaient dire que ce régime doit être modifié, surtout par quelqu'un qui n'a peut-être pas voulu se battre pour son pays à une certaine époque.

Monsieur l'Orateur, par sa conduite passée, le gouvernement actuel n'a pas acquis le droit ne serait-ce que d'envisager de rapatrier et de modifier unilatéralement la constitution. Le gouvernement fédéral actuel a tellement abusé des provinces et des Canadiens dynamiques que l'on ne peut qu'accueillir avec méfiance toute tentative de sa part de poser un geste aussi controversé à propos d'une question aussi importante.

Le Canada représente beaucoup pour beaucoup de gens. C'est notre patrie; peu d'entre nous voudraient la quitter pour vivre ailleurs dans le monde; par contre, beaucoup de gens de partout dans le monde veulent et viennent habiter ici. Le Canada est reconnu pour la liberté, la justice et le respect de la règle du droit. Le Canada, c'est dix provinces et deux territoires habités d'un océan à l'autre par des gens venant d'une foule de cultures diverses. Nous avons des ressources en abondance et nous sommes animés d'un immense espoir. Nous avons beaucoup accompli et nous avons un brillant avenir devant nous. Nos richesses actuelles et notre potentiel proviennent en grande partie de notre passé. Nous avons un bon régime; un régime durable fondé sur la monarchie constitutionnelle et la démocratie parlementaire.

Toutes ces grandes qualités du Canada n'ont pas été acquises en 54 ans, ni même en 114 ans; elles ont été forgées au cours des siècles en se fondant sur les précédents et en empruntant aux régimes qui avaient fait leurs preuves avec le temps. Nous faisons bon usage de nos droits. Il faut faire en sorte que notre système politique, qui a subi avec succès l'épreuve du temps, et qui est fondé sur le régime parlementaire, le droit coutumier et la Couronne, continue de nous bien servir à l'avenir. Il faut empêcher que nous glissions vers un régime socialiste, que certains prédisent déjà. Il faut s'assurer que le Canada ne devienne pas un État unitaire, que certains voient déjà se profiler à l'horizon. Il faut combattre ces idéologies et lutter pour préserver et améliorer la fédération parlementaire dans laquelle nous vivons.

Il ne faut pas oublier que le gouvernement est au service du peuple et non le contraire. Du moins, c'est ainsi qu'il en a été au Canada et dans le monde libre, et c'est exactement ce qu'il faut conserver. Les droits ne sont pas une émanation de l'État, ils sont des choses inaliénables et innées dans l'être humain. On a toujours ces droits, quelle que soit la façon dont les différents gouvernements peuvent les envisager.